

# MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET DE 2020

PRÉPARÉ PAR :

Tim Eckel,

Vice-président, Gestion, planification et durabilité des actifs

2 août 2019

---

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada reconnaisse que la réglementation fédérale en matière de transition vers une économie sobre en carbone désavantage considérablement SaskPower en ce qui a trait au respect de son engagement à réduire d'ici 2030 ses émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 2005, de manière à maintenir des tarifs d'électricité raisonnables pour les clients de la Saskatchewan, sans nuire à l'économie de la province. Tout montant issu de la taxe sur le carbone perçue auprès de SaskPower devrait lui être retourné pour qu'elle l'investisse dans la réduction de ses émissions.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada verse un financement substantiel pour répondre aux besoins régionaux de transport d'électricité – interconnexions et stations de conversion y comprises – afin que les clients de la Saskatchewan aient accès à une source d'électricité adéquate et peu coûteuse.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada verse du financement aux projets de démonstration du potentiel de stockage de l'énergie afin de favoriser la pénétration sur le marché d'énergies renouvelables intermittentes, à savoir l'énergie éolienne et l'énergie solaire, de manière à offrir une alimentation fiable à la population de la Saskatchewan et à améliorer la résilience aux changements climatiques.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement du Canada élargisse l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (ARDEC Nord) afin d'y inclure les collectivités du Nord de la Saskatchewan qui dépendent du diesel et du chauffage électrique dans le but d'accroître l'utilisation des sources locales d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.

**Recommandation 5 :** Que le gouvernement du Canada mette en place un fonds pour les Premières Nations, de sorte qu'elles puissent investir dans des projets d'énergie propre et renouvelable en Saskatchewan.

---

**Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada reconnaisse que la réglementation fédérale en matière de transition vers une économie sobre en carbone désavantage considérablement SaskPower en ce qui a trait au respect de son engagement de réduire d’ici 2030 ses émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 2005, de manière à maintenir des tarifs d’électricité raisonnables pour les clients de la Saskatchewan, sans nuire à l’économie de la province. Tout montant issu de la taxe sur le carbone perçue auprès de SaskPower devrait lui être retourné pour qu’elle l’investisse dans la réduction de ses émissions.**

Le secteur de l’électricité connaît une transformation sans précédent qui n’est pas sans conséquence pour SaskPower. Les changements de la réglementation fédérale et provinciale et la tarification du carbone obligent SaskPower à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en augmentant la production d’énergie renouvelable et en procédant à la mise hors service des centrales thermiques classiques au charbon. Or, cette transition occasionne des coûts importants.

SaskPower doit offrir la meilleure valeur qui soit à ses clients, contribuer à la vigueur de l’économie de la Saskatchewan et respecter son engagement en matière de réduction des GES. Le plan d’approvisionnement et de production de SaskPower vise à minimiser les répercussions des tarifs sur l’économie de la province. Pour ce faire, la société entend mettre en place les solutions les moins coûteuses, les plus fiables et les plus durables pour satisfaire aux exigences réglementaires des gouvernements fédéral et provincial et s’acquitter de son obligation de réduire ses émissions. Le moyen le plus prudent pour SaskPower de contribuer à la vigueur économique de la province en cette période de transition vers une économie sobre en carbone consiste à accroître sa production d’énergie éolienne tout en assurant un approvisionnement de base au moyen de centrales au gaz naturel. Une fois de plus, SaskPower est obligée d’envisager des moyens plus coûteux d’offrir un approvisionnement fiable et durable en électricité à cause des modifications apportées au *Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement*, selon lesquelles la nouvelle production d’électricité à partir de gaz naturel sera régie par de nouveaux seuils à compter de 2021 ou plus tard.

Malgré ses efforts renouvelés pour gérer les hausses tarifaires, la Saskatchewan est désavantagée par rapport aux autres provinces sur le plan du coût de l’électricité. Une seule autre province canadienne pratique des taux résidentiels plus élevés que ceux de la Saskatchewan, en grande partie parce que la population de la province est dispersée. Nous avons l’une des plus faibles densités de clients au Canada. Nous desservons environ quatre clients par kilomètre de ligne de transport et administrons 533 000 comptes pour générer des revenus à l’appui d’un programme d’investissement annuel moyen d’un milliard de dollars. Pendant ce temps, dans l’Ouest canadien, la Colombie-Britannique et le Manitoba disposent

---

d'un parc hydroélectrique moins coûteux et n'émettant pas de GES et peuvent exporter leur surplus pour produire des revenus supplémentaires. Les prix de l'électricité en Saskatchewan perdent encore en compétitivité avec l'introduction de la tarification du carbone, et le faible nombre de lignes d'interconnexion limitent l'accès de SaskPower à des importations à moindre coût.

Il serait bon que le gouvernement fédéral reconnaisse l'effet qu'a sa réglementation sur l'industrie de l'électricité de la Saskatchewan et revienne sur les modifications apportées au système de tarification fondé sur le rendement susmentionnées et qu'il rende les recettes de la tarification du carbone à SaskPower pour qu'elle l'investisse dans les énergies renouvelables. L'objectif d'une réduction de 40 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2005 dépasse l'objectif de l'Accord de Paris et doit être reconnu comme tel.

**Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada verse un financement substantiel pour répondre aux besoins régionaux de transport d'électricité – interconnexions et stations de conversion y comprises – afin que les clients de la Saskatchewan aient accès à une source d'électricité adéquate et peu coûteuse.**

L'étude de l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité arrive à une constatation importante : il est nécessaire de renforcer les connexions interprovinciales existantes en tant que stratégie économique pour aider la Saskatchewan et l'Ouest canadien à préparer un avenir énergétique plus propre, plus stable et plus fiable. Le gouvernement doit reconnaître que la Saskatchewan est désavantagée sous le rapport de la production d'électricité à faibles émissions ou à émissions nulles et de la gestion des hausses tarifaires dues à l'élimination obligatoire des centrales au charbon classiques et à l'élimination de la nouvelle production d'électricité à partir de gaz naturel.

Le potentiel économique d'une ligne de 500 kilovolts (kV) reliant la Saskatchewan et le Manitoba et pouvant être raccordée à l'Alberta, est incontestable. Le gouvernement fédéral devrait envisager d'accorder un soutien et des ressources considérables pour étudier ce projet fort prometteur.

**Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada verse du financement aux projets de démonstration du potentiel de stockage de l'énergie afin de favoriser la pénétration sur le marché d'énergies renouvelables intermittentes, à savoir l'énergie éolienne et l'énergie solaire, de manière à offrir une alimentation fiable à la population de la Saskatchewan et à améliorer la résilience aux changements climatiques.**

---

La Saskatchewan demande du financement pour mettre en place un projet de stockage par batterie d'une capacité maximale de 30 MW/30 MWh, dont le budget s'élèverait à environ 25 M\$. Ce projet facilitera l'intégration de la production d'énergie renouvelable propre dans le réseau de transport de SaskPower et contribuera à la réalisation des objectifs de réduction des émissions en Saskatchewan.

L'installation d'un système de stockage de l'énergie par batterie pourrait atténuer les effets des fluctuations ou de l'intermittence des énergies renouvelables (p. ex. l'énergie éolienne et solaire). Une pénétration accrue des énergies renouvelables intermittentes sur le marché peut entraîner des changements soudains, d'un instant à l'autre, dans l'équilibre entre la consommation et la production sur un réseau de transport. Normalement, cet équilibre est maintenu par l'augmentation ou la diminution des groupes électrogènes classiques (p. ex., à l'hydroélectricité ou au gaz) dans des délais de traitement relativement courts de manière à ne pas créer de déséquilibre entre la demande et la production sur les autres réseaux de transport. Or, la capacité du réseau de transport de SaskPower à maintenir cet équilibre peut limiter la pénétration des énergies renouvelables sur le marché. Le stockage par batterie peut augmenter le taux de pénétration des énergies renouvelables, car il réagit plus rapidement que les groupes électrogènes conventionnels aux variations soudaines de la production éolienne et solaire, et il offre une solution ne produisant pas d'émissions par rapport aux groupes électrogènes à gaz.

**Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada accorde jusqu'à 2,2 millions de dollars pour élargir l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (ARDEC Nord) afin d'y inclure les collectivités du Nord de la Saskatchewan qui dépendent du diesel et du chauffage électrique dans le but d'accroître l'utilisation des sources locales d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.**

À l'exception d'une collectivité (Kinasao), les villages autochtones du Nord de la Saskatchewan sont tous raccordés au réseau électrique de la province. Plusieurs de ces collectivités dépendent indéniablement du chauffage électrique. Certains facteurs, dont des tarifs d'électricité relativement élevés, de piètres conditions de logement, le surpeuplement et de faibles revenus, font en sorte que bon nombre des résidents de ces collectivités ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité. SaskPower collabore avec les collectivités du Nord pour améliorer la consommation d'énergie et réduire les coûts. Toutefois, elle a besoin de 1,2 million de dollars pour mettre en œuvre ces projets. SaskPower envisage également de lancer un projet pilote de stockage d'énergie d'environ 1 million de dollars à Kinasao, en vue d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement et les avantages environnementaux pour la collectivité.

L'élargissement de l'ARDEC à la Saskatchewan et aux villages autochtones du Nord de la Saskatchewan qui dépendent du chauffage électrique et du diesel produira des retombées à la fois environnementales et socioéconomiques et favorisera la santé et la durabilité des collectivités du Nord.

**Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada mette en place un fonds pour les Premières Nations, de sorte qu'elles puissent investir dans des projets d'énergie propre et renouvelable en Saskatchewan.**

SaskPower collaborera avec le Canada à la création d'un fonds d'investissement dans l'énergie des Premières nations (administré par la First Nations Power Authority) afin de faciliter l'investissement des Premières nations dans des projets énergétiques, dont des projets de production d'électricité, de transport, d'oléoducs et de gazoducs.

En ayant accès à des capitaux, la First Nations Power Authority pourrait devenir un organisme de services chargé d'élaborer des projets énergétiques au nom des Premières nations et pourrait percevoir des frais de gestion de projet, des honoraires de consultation et des revenus résiduels provenant de l'exploitation de chaque projet (revenus mensuels provenant des conventions d'achat d'électricité et des redevances sur les pipelines, etc.).

Le revenu net serait distribué sous forme de dividendes aux membres des Premières Nations de la Saskatchewan, comme c'est le cas avec l'accord-cadre sur les jeux de hasard de la Saskatchewan.